



## **Bilan 2015 de la Direction de la langue française (DLF)**

### **Sensibilisation des publics**

- Appel à candidatures et sélection de la « Ville des mots » 2016
- Coordination de la Caravane belge 2015 des 10 mots : un film documentaire (13 minutes) et un film de création (1 minute) en ligne sur <http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=13620>
- Foire du Livre de Bruxelles du 26 février au 2 mars 2015 : diffusion éditoriale et organisation du bilan public du Conseil de la langue française et de la politique linguistique (CLFPL)
- Organisation de « La langue française en fête » du 12 au 20 mars 2015 :

-170 activités animant Saint-Gilles, commune bruxelloise élue Ville de mots 2015, et une dizaine d'autres villes et communes bruxelloises et wallonnes ;

-5.000 dossiers pédagogiques dans l'enseignement obligatoire, les hautes écoles pédagogiques, les écoles de promotion sociale, les organismes d'alphabétisation, les bibliothèques, les centres culturels, les librairies, etc ;

-couverture presse axée principalement sur deux enjeux politiques: féminisation et anglicisation des masters<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Quelques moments forts de la presse de mars 2015 :

#### radio :

La Première : diffusion du spot à des heures d'écoute significatives, interview pour l'émission « Questions clés » animée par Véronique Thyberghien sur la féminisation, interview pour « Entrez sans frapper », émission culturelle de Jérôme Colin, entretien croisé sur l'hégémonie linguistique dans les sciences dans « Le Forum de Midi » de Fabienne Vande Meerssche (le 18 mars), interview Féminisation dans une émission de F. Vande Meerssche, « Un jour dans l'histoire » consacré à l'histoire de l'orthographe, des quotas de chansons françaises, dont une programmation musicale dédiée à l'Afrique francophone dans « Le monde est un village », une couverture par « Afrique Hebdo » et « La librairie francophone ».  
Bel RTL : interviews sur la féminisation et le programme  
Radio Contact : relais du programme

télé, relais dans le « Magazine de la rédaction » de Télé Bruxelles (le 20 mars avec Nathalie Marchal et Marie Camoin, coordinatrice de la Ville des mots), et le JT de la RTBF du 19 mars dans lequel un reportage a été consacré à l'anglicisation des masters.

Programme en ligne sur [www.lalanguefrancaiseenfete.be](http://www.lalanguefrancaiseenfete.be)

- Forum mondial de la langue française (programme DLF en annexe 1)
- Salon de l'éducation du 15 au 19 octobre 2015 : organisation d'ateliers de sensibilisation terminologique et d'initiation à l'intercompréhension en langues romanes, et diffusion éditoriale

### **Lisibilité**

- Suivi et soutien au projet A mesure développé par le CENTAL (UCL- Centre de Recherches sur le traitement automatique du langage). Projet de création d'un outil informatique diagnostic (incluant des conseils de remédiation) en lisibilité : alimentation du corpus, tests
- Collaboration avec EWBs, cellule de simplification administrative pour le Service public de Wallonie (SPW) et le ministère de la FWB, sur un marché public relatif à une centrale de marché commune aux deux entités fédérées visant : la mise en place d'une méthode en *lisibilité* et *visualisation* des textes juridico-administratifs et l'accompagnement « à la carte » des départements de la FWB et du SPW (formation, diagnostic, aide à la rédaction et visualisation)
- Participation à la conférence EFNIL des 8 et 9 octobre 2015 sur « l'usage des langues dans les administrations » (communication citoyenne)

### **Migrants**

- Contribution et soutien à la Journée annuelle « Expression » organisée par la Ville de Liège autour de la mise en lumière de projets artistiques réalisés par des personnes en alpha/FLE (Cité Miroir 19 mars 2015)
- « Rencontre culture » du ministère de la FWB autour de la langue française et des résultats de la recherche de Philippe Hambye et Anne –Sophie Romainville, « Apprentissage du français et intégration, des évidences à interroger » (Français et Société 26-27) (MFWB 6 mai 2015)

### **Terminologie**

- Mise en place d'un marché public sur la terminologie de l'Administration générale de la Culture (*notions* telles que *production*, *coproduction*, *artiste en résidence*, *résidence d'artiste*, *monographie d'artiste*, etc.)

---

presse écrite: double page de La Libre et une page complète dans Metro consacrées à la féminisation.

- Poursuite des travaux pour la collection quadrilingue « Edition numérique »,
- Mise en place d'une collaboration relative au Lexique des affaires opalisé initié par l'APFA
- Collaboration avec la Commission européenne : conception d'un atelier terminologique en faveur des interprètes non francophones de la Commission européenne (en vue de présenter d'une part les actions de politique terminologique de la FWB et de l'autre, la collection « Livre numérique » (janvier 2015).  
[http://www.culture.be/index.php?id=detail\\_article&no\\_cache=1&tx\\_cfwbarticlefe\\_cfwbarticlefront\[action\]=show&tx\\_cfwbarticlefe\\_cfwbarticlefront\[controller\]=Document&tx\\_cfwbarticlefe\\_cfwbarticlefront\[publication\]=1088&cHash=8e3730598c10f5e328f300df6e951f8a](http://www.culture.be/index.php?id=detail_article&no_cache=1&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront[action]=show&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront[controller]=Document&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront[publication]=1088&cHash=8e3730598c10f5e328f300df6e951f8a)
- Collaboration avec l'AUF : réalisation de capsules vidéos sur la terminologie dans le cadre du Forum mondial de la langue française (DLF et Termisti) <sup>2</sup>.

### **Enseignement supérieur**

Analyse de l'évolution du cadre juridique de 1994 à 2014 et enquête à l'UCL sur l'usage des langues dans l'enseignement et les doctorats (annexe 2) : ce travail réalisé pour la conférence EFNIL 2014 et communiqué au CLFPL a entraîné la mise en place d'un groupe de travail en charge de la rédaction d'un rapport sur le sujet.

### **Féminisation**

Campagne de féminisation à l'occasion de la parution du nouveau Guide (voir Politique éditoriale) :

- Médias : campagne presse bien relayée dans le cadre de « La langue française en fête » 2015 (voir Sensibilisation des publics ci-dessus) <sup>3</sup>
- Institutions soumises à l'obligation de féminiser : 1.893 courriers et guides diffusés par voie postale <sup>4</sup>

---

<sup>2</sup> Une demande d'exploitation par Le Forem dans le cadre de ses formations d'insertion professionnelle vient d'être soumise à la DLF.

<sup>3</sup> A noter par ailleurs que le journal Le Soir du 14 juillet publiait une interview d'un docteur en philosophie et lettres clamant son désaccord avec le nouveau guide et contestant la clarté et la légitimité des règles fixées dans le décret, qui ne rendraient pas compte de l'usage. La DLF a obtenu une demi-page de réponse par l'auteure du Guide dans Le Soir du we des 18 et 19 juillet 2015.

<sup>4</sup> Suivant les niveaux de pouvoir :

Communes : bourgmestres, échevins de la culture, de l'égalité des chances, de l'emploi, de l'enseignement, présidents des Centres publics d'aide sociale (CPAS)

- Services administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>5</sup> et Services administratifs du Service public de Wallonie<sup>6</sup>

Guide téléchargeable sur [www.languefrancaise.cfwb.be](http://www.languefrancaise.cfwb.be)

### **Quotas en radio**

Réponse à une consultation publique du CSA relative aux quotas musicaux en radio (quotas FWB et langue française) (annexe 3)

La consultation et ses résultats se trouvent dans les « actualités » de la DLF sur <http://www.languefrancaise.cfwb.be/>

### **Politique éditoriale**

- Coordination éditoriale :

Actes colloque OPALE 2013, « S'approprier le français, pour une langue conviviale », De Boeck, 2015

Deborah Meunier, Les étudiants Erasmus et la langue française, représentations et pratiques langagières, Français et Société 29, FWB-EME 2015

Claire Vilpoux et Philippe Blanchet, Eduquer aux plurilinguismes et à la diversité en contextes francophones : Démarches et outils, Français et Société 30, FWB-EME 2015

Anne Dister et Marie Louise Moreau, Mettre au féminin, Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre, 3 ème édition augmentée, FWB, 2014<sup>7</sup>

Communautés et Régions : parlementaires wallons et bruxellois, ministres wallons et de la FWB, directeurs de cabinets et attachés de presse des ministres

Provinces : députés et conseillers provinciaux

Organismes d'Intérêt public et organismes parastataux : Académies, WBI, RTBf, Office National de l'Enfance, CSA

Hauts fonctionnaires : Médiateurs, Délégué aux droits de l'Enfant, Inspecteur général des finances, etc.

<sup>5</sup> publipostage électronique, annonce dans le Fédémag, campagne d'affichage interne, actualités sur l'intranet.

<sup>6</sup> publipostage électronique via Service de Communication interne en date du 9 juin 2015

<sup>7</sup> Outre sa liste de 1719 entrées et leurs formes féminines actualisées, la publication comprend un guide de rédaction des textes, des tableaux synthétiques et un rappel des recommandations essentielles. Treize bulles « Le saviez-vous ? » autour de la féminisation apportent un supplément d'information sur le fonctionnement de la langue. Le guide peut être consulté et téléchargé sur [www.languefrancaise.cfwb.be](http://www.languefrancaise.cfwb.be)

(Les publications de la Direction de la langue française peuvent être commandées via [languefrancaise@cfwb.be](mailto:languefrancaise@cfwb.be))

- Contributions

Actes de la conférence EFNIL 2014 : Nathalie Marchal « Usage des langues dans l'enseignement supérieur en FWB »

Actes de la conférence TOTH 2013 : Marie Belina & Nathalie Lemaire « Critères de sélection des candidats termes dans les projets de terminographie thématique de BelTerme, la base de données terminologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

Revue « Lectures » janvier-avril 2015 (à destination des bibliothécaires de la FWB) consacrée à la langue française<sup>8</sup>

### **« Plan Lecture »**

La nouvelle ministre de la Culture, qui a également la politique de l'Enseignement obligatoire dans ses attributions, Joëlle Milquet, a lancé un vaste plan Lecture pour la législature 2014-2019. Les départements des lettres, du livre, de la lecture publique et de la langue sont invités à collaborer à l'élaboration de ce plan.

Les constats en matière de lecture et de maîtrise de la langue française en Fédération Wallonie-Bruxelles sont particulièrement préoccupants :

- D'après une récente étude de l'ONE, 50% des enfants âgés de 30 mois présentent déjà un retard ou des troubles du langage.
- 25% seulement des élèves de 4<sup>ème</sup> primaire ont une bonne maîtrise de la lecture, documentaire ou littéraire.
- À 15 ans, les performances en lecture de nos élèves sont à peine égales à la moyenne des pays de l'OCDE.
- La lecture, comme pratique culturelle, est en recul : les Belges sont 68% à avoir lu un livre au cours des douze derniers mois et 37% à avoir fréquenté une bibliothèque publique.
- 15% des jeunes quittent l'école secondaire sans diplôme et sans l'usage fonctionnel de la lecture.

Les 30 propositions phares du plan de la Ministre figurent en annexe 4.

---

<sup>8</sup> Elle compte notamment les articles suivants :

Martine Garsou « La langue peut être un outil fédérateur »,

Nathalie Marchal « Quelle politique pour le français ? Contre la déférence et la lustration de la langue française en FWB »,

Marie Belina « La terminologie en questions »,

Nathalie Marchal « La campagne annuelle La langue française en fête »,

Nadine Vanwelkenhuyzen « Langues régionales endogènes en bibliothèque ».

### **Aide linguistique aux usagers**

La DLF a poursuivi son offre de service aux usagers.

### **Gestion des sites internet**

languefrancaise.cfwb.be & lalanguefrancaiseenfete.be

### **Secrétariat du Conseil de la langue française et de la politique linguistique**

- Suivi des travaux du Conseil et de ses commissions (voir bilan CLFPL)
- Coordination du 9<sup>ème</sup> appel à candidatures

Appel visant à

-remplacer les « représentants des tendances idéologiques et philosophiques » (RITP) suite au changement de législature

-remplir les postes toujours vacants d'experts suppléants et de représentant des langues régionales.

Le tableau qui suit présente la composition du nouveau Conseil (En grasse : les nouvelles désignations).

	<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants</b>
Onze experts en matière de langues	Bernadette MOUVET	<b>Simon FONTAINE</b>
	Altay MANCO	<b>Marion DENISTY</b>
	Christiane BUISSERET	
	Julie WAUTERS	
	Jean-Marie KLINKENBERG	
	Dan VAN RAEMDONCK	
	Benjamin HEYDEN	
	Marie-Louise MOREAU	
	Cédrick FAIRON	

	Philippe HAMBYE	
	Jean-Marc DEFAYS	
Expert en matière de langues régionales endogènes		
Expert issu de l'Académie de Langue et de Littérature françaises	Marc WILMET	
4 RITP :		
CDH	<b>Alain MAINGAIN</b>	<b>Jeanine GILLARD</b>
MR	<b>Valentine GIGOUNON</b>	<b>Frédéric MAGHE</b>
PS	<b>Bernard HARMEGNIES</b>	<b>Jeanine PAQUE</b>
ECOLO	<b>Marianne SAENEN</b>	

### **Gestion budgétaire**

Subventions : 164.000 euros

Marchés publics : 65.000 euros

Total 229.000 euros

### **Gestion des ressources humaines**

Départ à la pension de Monique Hepner, détachée pédagogique

Accueil d'une agente graphiste à temps partiel, Françoise Hekkers, par procédure de mobilité interne. Elle apporte un soutien aux marchés publics et aux travaux éditoriaux et de promotion de la langue.

Actuellement, la Direction de la langue française se compose donc de

Nathalie Marchal, Directrice

Marie Belina, Terminologue

Françoise Hekkers , assistante

Delphine Close, Secrétaire

Annexe 1

## **Forum mondial de la langue française**

### **Programme du SLF**

#### **Le pôle d'animations et de rencontres**

- Des démos interactives pour tester quelques-uns des logiciels développés par le Centre de traitement automatique du langage (CENTAL) de l'Université de Louvain-la-Neuve (Belgique) ;
- Une bibliothèque pour découvrir les publications du Service de la langue française ;
- 22 jeux linguistiques en ligne pour s'amuser à (ré)inventer la langue française ;
- Des expos numériques pour voir la langue française sous des jours nouveaux.

#### **L'espace Ludilangue**

Envie d'une pause entre deux ateliers ? Rendez-vous à la table de notre espace Ludilangue : Concept, Dixit, Mystère, Unanimo... Pas moins de douze jeux d'ambiance vous y attendent ! Au menu : langue, ingéniosité et créativité.

Et pour apprendre, avec Li caracole qui v'leut fé l' tchèt (L'escargot qui voulait faire l'école buissonnière), quelques rudiments de wallon, rendez-vous l'après-midi du 22 juillet !

L'Espace Ludilangue sera animé par Virginie Tacq, médiatrice numérique à la Fédération Wallonie-Bruxelles et membre fondatrice de Ludilab et Chantal Denis, écrivaine et conceptrice de Li caracole qui v'leut fé l' tchèt.

#### **... Et les apéros Ludilangue : même concept, autre lieu !**

Le 21 et le 22 juillet, de 17h30 à 19h30, Ludilangue prend l'apéro à la Brasserie du cinéma Sauvenière, place Xavier Neujean. Vous aussi ?

#### **Les ateliers participatifs « Terminologie : enjeux et... en jeu ! »**

En collaboration avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Articulé autour de Concept, un jeu d'ambiance simple et addictif édité par Repos Production, cet atelier terminoludique vous fera (re)découvrir, sous une forme créActive et riche de nos différences d'expression et de conception, quelques-unes des facettes de la terminologie, de ses principes théoriques à ses méthodes de travail, en passant par les liens qu'elle entretient avec l'innovation. Un atelier pour jouer aux apprentis-terminologues !

Atelier animé par Marie Belina, terminologue au Service de la Langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles (BE)

### **« L'intercompréhension: simplu como bonjour ! »**

Une personne qui parle une langue d'origine latine, par exemple le français, est capable de comprendre facilement un texte écrit dans n'importe quelle autre langue de la même famille au terme d'une formation assez simple de quelques

heures (de vingt à trente). Vous en doutez ? Rendez-vous dans cet atelier participatif qui ne nécessite aucun prérequis !

En fin d'atelier, la Direction de la langue française et de la diversité linguistique de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) présentera le CLOM (cours en ligne ouvert et massif) en intercompréhension qu'elle mettra en ligne cet automne.

Atelier animé par Robert Massart, professeur de français et de didactique du français à la Haute École de Mons (BE).

### **Les concours**

#### **Le concours « Création de dingbats »**

Pour tenter de remporter l'un des nombreux prix de notre manne à trésors 100% belge (jeux de société, bandes dessinées,

DVD...), créeActivez-vous les méninges avec la technique artistique qui vous plaira (photo, illustration, dessin,

infographie, etc.) et inventez un dingbat ! Le Dingbat consiste à deviner un mot ou une expression suivant une image, la forme d'un mot, son placement ou son graphisme.

#### **Le concours « Création de mots »**

En collaboration avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Organisation internationale de la Francophonie(OIF).

Pour participer à ce concours qui récompensera les meilleures trouvailles néologiques, rendez-vous sur le Campus numérique de l'AUF (Espace George Orwell, Cité Miroir) ! Bien d'autres propositions d'activités vous attendent dans cet espace : un atelier vidéo-blogue, des capsules pour inspirer et guider votre créativité linguistique, etc.

## ANNEXE 2

### L'usage des langues dans les universités en Belgique francophone

#### Nathalie Marchal

#### **1. Le cadre juridique et politique**

##### **1.1. Qui légifère pour les universités en Belgique ?**

##### **1.2. Evolution du cadre juridique 1994-2004-2014**

##### **1.3. Teneur des débats parlementaires**

#### **2. Enquête sur les pratiques dans les universités**

##### **2.1. Répartition des étudiants dans les 6 universités de la FWB**

##### **2.2. Quels masters en « Full english » dans les universités de la FWB en 2013-2014 ?**

##### **2.3. Quels masters bilingues français-anglais dans les universités de la FWB en 2013-2014 ?**

##### **2.4. Enquête sur les pratiques dans la plus grande université francophone, l'Université de Louvain-la-Neuve**

###### **2.4.1. Classification de référence des domaines scientifiques pour l'enquête**

###### **2.4.2. Langues d'enseignement**

###### **2.4.3. Langues des doctorats**

###### **2.4.4. Conclusions**

#### **3. Conclusions**

##### **1. Le cadre juridique et politique**

##### **1.1. Qui légifère pour les universités en Belgique ?**

La Belgique est un état fédéral, ce qui signifie que le pouvoir décisionnel est partagé entre l'autorité fédérale et les entités fédérées qui disposent de leur propre parlement et de leur propre gouvernement.

Parmi les entités fédérées, il y a celles qui sont basées sur l'appartenance linguistique des citoyens. Ce sont les Communautés qui sont au nombre de 3 : la Communauté

française, ou Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), la Communauté flamande et la Communauté germanophone.

Par ailleurs, d'autres entités fédérées en Belgique sont basées sur le critère géographique : ce sont les Régions.

En Belgique, l'enseignement supérieur et sa dimension internationale sont de la compétence des Communautés linguistiques. Ceci signifie que la Communauté flamande légifère pour les universités flamandes de Bruxelles et les universités situées en Flandre (qui sont toutes de régime linguistique flamand), la Communauté française ou Fédération Wallonie-Bruxelles légifère pour les universités francophones de Bruxelles et les universités situées en Wallonie (qui sont toutes de régime linguistique français).

La Communauté germanophone, quant à elle, ne compte pas d'universités.

## **1. 2. Evolution du cadre juridique 1994-2004-2014**

Avec un premier dispositif réglementaire pris en 1994 sur l'emploi des langues dans les universités, le législateur a voulu, d'une part, affirmer la préséance du français comme langue administrative et langue d'enseignement dans les universités, et, d'autre part, préserver totalement les étudiants « natifs » en premier cycle par des cursus 100 % en français, afin de leur assurer une transition harmonieuse et la meilleure accessibilité vers le supérieur. Le premier cycle est également l'occasion pour les étudiants allophones d'apprendre le français, puisque le dispositif légal prévoit pour ces étudiants, à partir de 1997, la réussite, en cours d'année académique, de l'examen de maîtrise du français conditionnant l'accès aux examens de la fin de leur année d'études. Dès 1994, le deuxième cycle est, quant à lui, déclaré ouvert aux langues étrangères sans limitation.

En 2004 cependant, avec la compétitivité grandissante des universités européennes et la mise en place de la Déclaration de Bologne, le législateur décide de réguler l'usage des langues tenant compte de la mobilité étudiante, tant en premier qu'en deuxième cycle. Il préserve le premier bac, introduit un quota maximal de 20 % de langues étrangères en deuxième et troisième bac, et de 50 % de langues étrangères en master, quel que soit le domaine scientifique. A noter cependant que tous les masters à finalité didactique font exception à cette règle et se déroulent exclusivement en français.

Bien qu'aujourd'hui, le nouveau décret cadre entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014<sup>9</sup> prévoit jusqu'à 25 % de langues étrangères dans les trois années de bac, les dispositions de 2004 sont toujours celles qui sont en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles pour ce qui concerne les masters et autorisent jusqu'à 50 % de langues étrangères.

Le dispositif légal prévoit cependant également la possibilité de déroger aux quotas afin d'organiser des masters en « full english », et les différentes facultés y ont de plus en plus recours pour le deuxième cycle. Ce système dérogatoire pourrait donc très bien, à terme, vider le décret de sa substance.

Enfin, le nouveau décret cadre laisse une ouverture totale aux langues étrangères dans les cas suivants :

- Les études coorganisées avec au moins un établissement extérieur à la FWB (vise les codiplomations internationales erasmus mundus, les études coorganisées avec la Communauté flamande)
- Les masters de spécialisation
- Les formations doctorales et les thèses
- Les formations continues
- Les travaux de fin d'études (TFE), les stages d'intégration professionnelle, les enseignements des langues étrangères (=vise tous les cycles de traduction - interprétation, et de philologie et linguistique)
- Les premier cycle ou deuxième cycle à condition que le cursus soit également organisé en français
- Les cours « optionnels » laissés au choix de l'étudiant à condition que d'autres options soient possibles en français
- Les activités d'apprentissage coorganisées **par** des établissements extérieurs à la FWB et reconnus par leurs autorités en matière d'enseignement supérieur

Outre ses dispositions sur les langues d'enseignement, le nouveau décret comprend également des dispositions sur la maîtrise du français pour les étudiants allophones.

En l'absence de diplôme obtenu à l'issue d'un cursus secondaire ou d'un cursus supérieur réalisés en français, la réussite d'un examen de maîtrise du français est obligatoire

- en premier cycle , où le niveau B2 de français est requis
- pour tout master qui conduit aux métiers de l'enseignant : master à finalité didactique et AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur), où le niveau C1 de français est requis

---

<sup>9</sup> Un nouveau décret cadre définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7/11/2013 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014. Il est communément appelé « décret paysage ».

Il s'applique à tous les établissements d'enseignement supérieur (Universités, Hautes Ecoles, Ecoles supérieures des Arts et établissements supérieurs de promotion sociale).

Enfin, en FWB, aucune disposition légale contraignante n'existe pour

- L'emploi des langues dans les programmes de recherche
- L'exigence de résumés ou de traductions en français dans les thèses de doctorat qui disposent, quant à elle, comme indiqué plus haut, d'une totale liberté dans l'usage des langues
- Les compétences linguistiques pour être admis dans un cursus en anglais ou dans une autre langue

### **1.3. Teneur des débats parlementaires**

Ce qui frappe à la lecture des débats parlementaires autour de ces différents décrets depuis 20 ans, c'est leur pauvreté face aux enjeux de diversité et de multilinguisme.

En effet, les débats n'évoquent aucune alternative au partage entre le français et l'anglais comme langues d'enseignement. Les autres langues sont absentes des débats.

La question de la qualité des savoirs (Qu'est-ce qu'on transmet ? Comment on le transmet ?), pourtant centrale, n'est jamais posée. Seules comptent

- Pour les partisans de l'anglicisation : l'attractivité auprès des étudiants étrangers et la compétitivité des universités (face aux universités européennes, s'entend, ou aux universités flamandes quelquefois évoquées ; le débat politique est donc exclusivement « eurocentré », voire « belgocentré »). Cet argument d'attractivité est parfois renforcé par l'évocation du statut de Bruxelles, capitale européenne.
- Pour les partisans de la francisation : la garantie d'institutions non discriminantes offrant la meilleure accessibilité des cursus aux étudiants belges francophones, en conservant une place tout à fait dominante pour le français, surtout en premier cycle,

Ces débats oublient cependant que la Fédération Wallonie-Bruxelles a créé une cellule administrative chargée d'assurer une veille permanente sur le suivi de la Convention UNESCO sur la diversité culturelle. Par ailleurs, le nouveau gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, installé en juillet dernier, dans sa récente Déclaration de politique communautaire 2014-2019, fait de la diversité culturelle le fer de lance de son programme dans le domaine des politiques culturelles en indiquant d'entrée de jeu son attachement à l'exception culturelle et aux principes de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité culturelle.

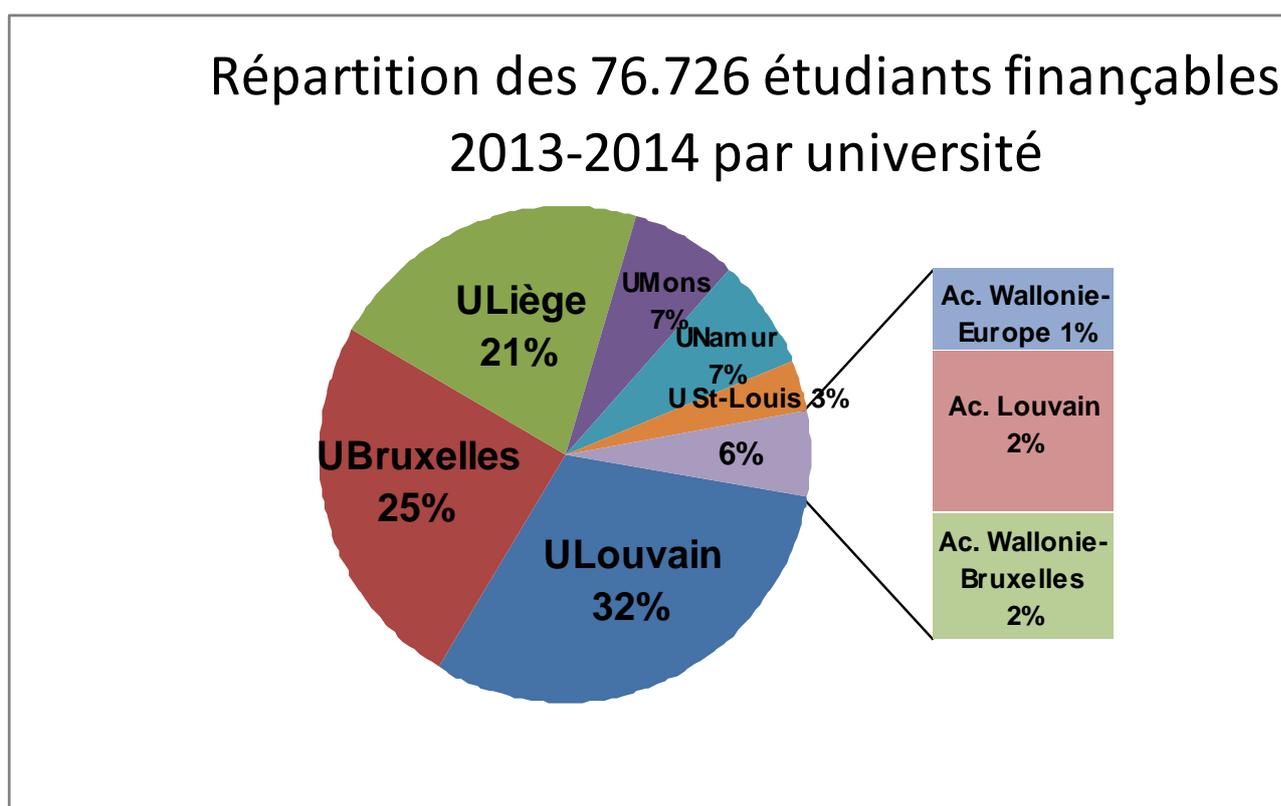
## 2. Enquête sur les pratiques dans les universités

### 2.1. Répartition des étudiants dans les six universités de la FWB

Les étudiants finançables 2013-2014 étaient au nombre de 76.726 pour toute la Belgique francophone.

L'université Catholique de Louvain-la-Neuve compte 32% de ces étudiants, soit 23.665 étudiants, suivie par l'Université Libre de Bruxelles 25% (soit 18.958 étudiants), l'Université de Liège 21 % (soit 16.346 étudiants). Les Universités de Mons et Namur, qui organisent exclusivement des cursus de premier cycle, comptent chacune 7 % de ces étudiants (soit respectivement 5.435 étudiants et 5.568 étudiants). Enfin, les facultés Saint Louis à Bruxelles (premier cycle uniquement) comptent 3 % de ces étudiants (soit 2.438 étudiants).

Les 6 % restants sont constitués par les 3 Académies assurant les formations doctorales et les masters complémentaires (4.316 étudiants).



### 2.2. Quels masters en « Full english » dans les universités de la FWB en 2013-2014 ?

Le nouveau décret cadre prévoyant un système dérogatoire au quota maximal des 50 % de langues étrangères en master, les universités y ont de plus en plus recours.

Dans quatre grandes universités francophones, à savoir l'Université catholique de Louvain (ULouvain), l'Université Libre de Bruxelles (UBruxelles), l'Université de Liège (ULiège) et l'Université de Mons (UMons), le Gouvernement a déjà octroyé un certain nombre de dérogations. On les recense, pour l'année académique 2013-2014, principalement dans les domaines suivants :

Domaines des sciences sociales :

- Master en sciences économiques
- Master en économétrie, à finalité approfondie
- Sciences de gestion et ingénieur de gestion
- Master en Droit européen

Domaine des sciences mathématiques et naturelles :

- Ingénierie en informatique et masters en sciences informatiques
- Nanotechnologie
- Ingénierie nucléaire
- Ingénierie multimédia et télécommunications
- Ingénierie en construction navales
- Master en statistiques

### **2.3. Quels masters bilingues français-anglais dans les universités de la FWB en 2013-2014 ?**

Par ailleurs, le quota de 50% d'anglais autorisé par la loi dans les masters est de plus en plus utilisé également. On le recense, pour les quatre mêmes universités et pour l'année académique 2013-2014, principalement pour

- des masters en ingénierie civile : mines, sciences des matériaux, constructions, électromécanique, aérospatiale, électricité, physique, etc ;
- des masters qui portent sur des matières internationales : masters en communication multilingue, master en droit européen, master en sciences des politiques européennes, master en anthropologie des dynamiques sociales et du développement, etc.

### **2.4. Enquête sur les pratiques dans la plus grande université de la FWB, l'Université de Louvain-la-Neuve (ULouvain)**

Pour établir un état des lieux des pratiques à destination de l'EFNIL, plusieurs enquêtes ont été lancées en juin 2014, à la fois,

- dans les 6 universités de la FWB
- auprès du FRS-FNRS pour l'emploi des langues dans la recherche scientifique

Ce questionnaire sollicitant de nombreux services et départements, seule l'ULouvain a pu répondre. Le FRS-FNRS, quant à lui, déclare ne pas pouvoir fournir les données demandées.

Cette présentation se contente donc d'exploiter les données du questionnaire de l'ULouvain. S'agissant de la plus grande université francophone en nombre d'étudiants, ces résultats peuvent être considérés comme un bon indicateur des pratiques, sans pouvoir toutefois être généralisés à l'ensemble de la FWB.

#### **2.4.1. Classification de référence des domaines scientifiques pour l'enquête**

Avant de démarrer l'enquête, il était nécessaire d'établir une correspondance entre les trois domaines de la classification EFNIL pour ELM 3 utilisés dans le questionnaire FWB, mais inconnues de nos universités, avec les domaines d'études du Conseil des Recteurs francophones (CReF). Pour rappel, ces trois domaines ELM 3 sont ceux des sciences humaines, des sciences sociales, des sciences mathématiques et naturelles.

L'interrogation principale portait sur le domaine d'appartenance des sciences de la santé : appartiennent-elles au domaine des sciences sociales ou des sciences mathématiques et naturelles ? Nous avons établi en accord avec l'ULouvain que les sciences de la santé étaient reprises dans le domaine des sciences mathématiques et naturelles.

Les trois domaines des sciences humaines, sociales, mathématiques et naturelles recouvrent donc respectivement les études suivantes :

domaine questionnaire FWB (suivant ELM 3)	domaines d'études CReF
sciences humaines	Philosophie
	Théologie
	Langues et lettres
	Histoire, art et archéologie
sciences sociales	Information et communication
	Sciences politiques et sociales
	Sciences juridiques
	Sciences économiques et de gestion
	Sciences psychologiques et de l'éducation
sciences mathématiques et naturelles	Art de bâtir et urbanisme
	Sciences mathématiques
	Sciences informatiques

Sciences physiques
Sciences chimiques
Sciences biologiques
Sciences géographiques
Sciences agronomiques et ingénierie biologique
Sciences de l'ingénieur
Sciences médicales
Sciences vétérinaire
Sciences dentaires
Sciences biomédicales et pharmaceutiques
Sciences de la motricité

A noter, cependant, que l'ULouvain n'a pas pu dissocier les sciences humaines et les sciences sociales dans les chiffres qu'elle avance dans le cadre de cette enquête. Les pourcentages seront dès lors présentés d'une part pour les « sciences humaines et sociales », et d'autre part pour les « sciences mathématiques et naturelles ».

#### **2.4.2. Langues d'enseignement**

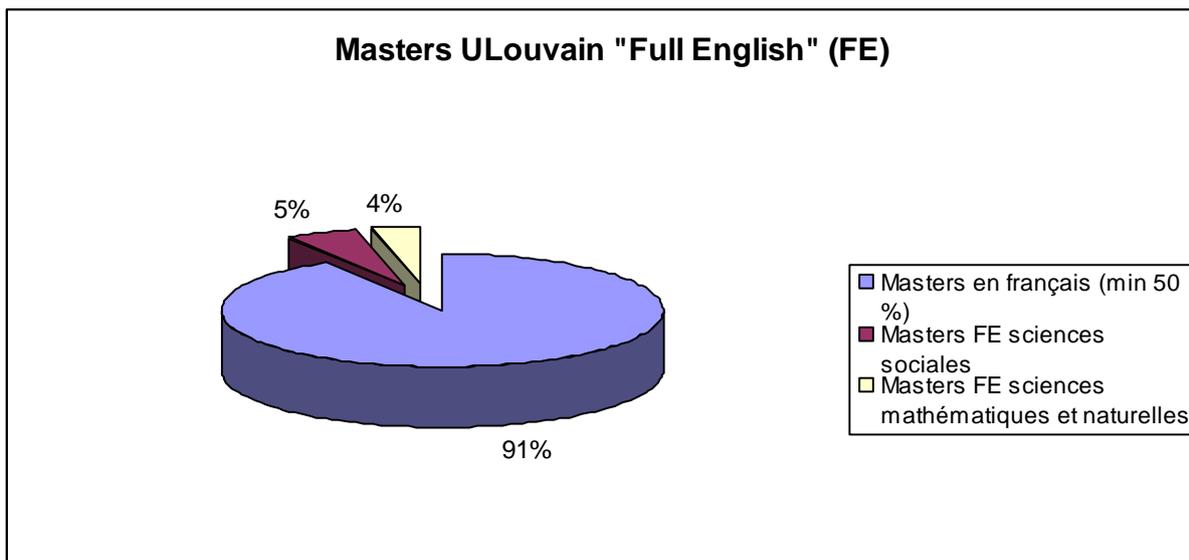
##### **Les bacs**

Le français est la langue exclusive des bacs à l'ULouvain. Cette dernière ne fait nullement usage du quota des 25% de crédits en langues étrangères autorisé par la loi.

##### **Les masters**

##### **Les master en « full english »**

Les master en « full english » (FE) représentent 9,8 % de la totalité des masters de l'ULouvain, dont une proportion légèrement plus importante dans les sciences sociales (7 masters contre 5 dans les sciences mathématiques et naturelles sur un total de 122 masters dans cette université).

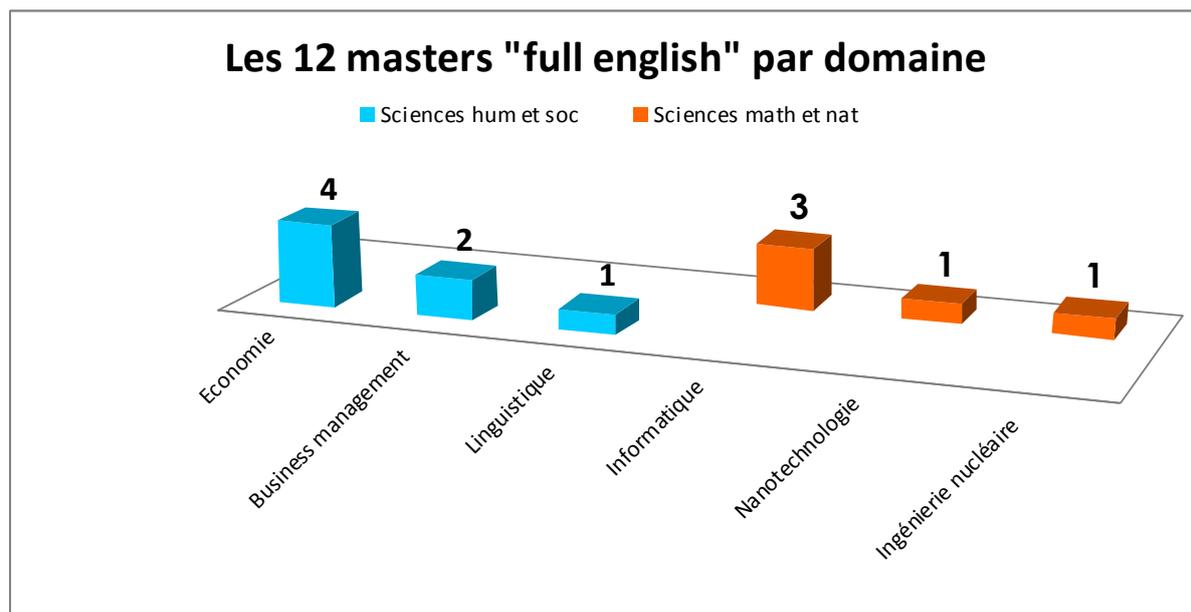


A noter qu'il s'agit des chiffres officiels basés sur les dérogations actuellement accordées par le gouvernement. Un contact personnel avec des professeurs révèle par exemple que le master en ingénieur civil électricien fonctionnait déjà en « full english » en 2013-2014 malgré que la dérogation du gouvernement n'ait pas encore été accordée.

Par ailleurs, actuellement pour l'année académique 2014-2015, tous les départements d'ingénierie civile de l'ULouvain auraient déposé une demande de dérogation.

**De quels départements relèvent ces 12 masters en « full english » plus précisément ?**

On relève 4 masters FE en économie, 3 en informatique, 2 en business et management, 1 en philologie, 1 en nanotechnologie, 1 en ingénierie nucléaire.



### **Masters bilingues français-anglais**

A côté des masters « full english », on retrouve à l'ULouvain, comme autorisé par le décret, des masters bilingues avec une proportion d'anglais qui dépend du choix de l'étudiant mais qui ne dépasse jamais 50%, principalement : en ingénierie civile

(sciences des matériaux, mécanique), en sciences économiques, dans les sciences telles que mathématiques, physique, chimie, géographie, statistiques, droit, agronomie, et même 2 cours en psychologie.

### **Masters incluant d'autres langues que le français et l'anglais**

Les masters incluant d'autres langues que le français et l'anglais dépendent toutes des choix de l'étudiant.

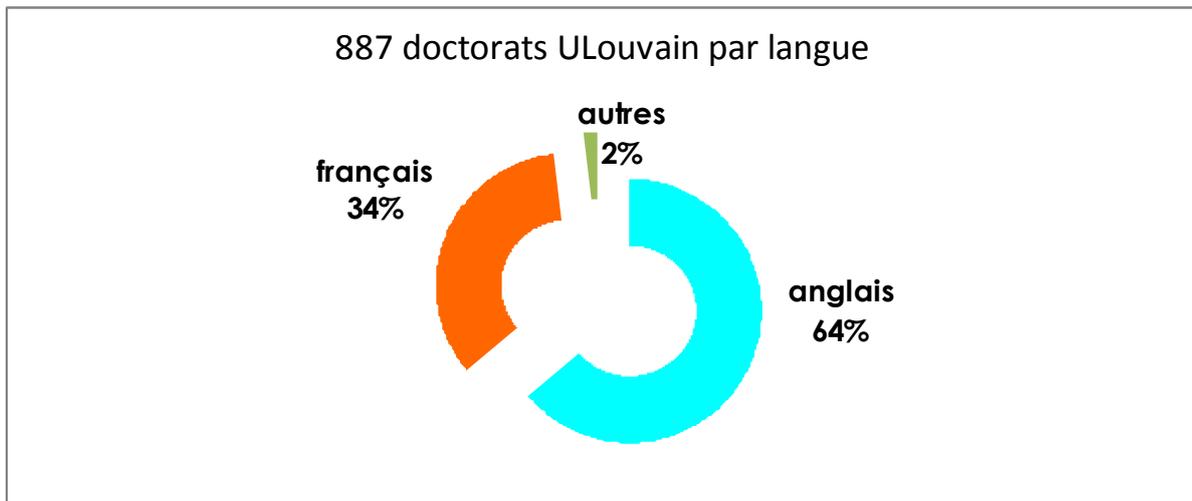
Les cours dans d'autres langues sont globalement limités cependant au domaine de la philologie, et exclusivement dans les langues suivantes : néerlandais, allemand, espagnol, italien.

Avec une exception pour le néerlandais et pour l'allemand dont on retrouve deux cours en faculté de droit : néerlandais juridique et allemand juridique, et 6 cours en master de communication multilingue (3 en néerlandais, 3 en allemand).

#### **2.4.3. Langues des doctorats**

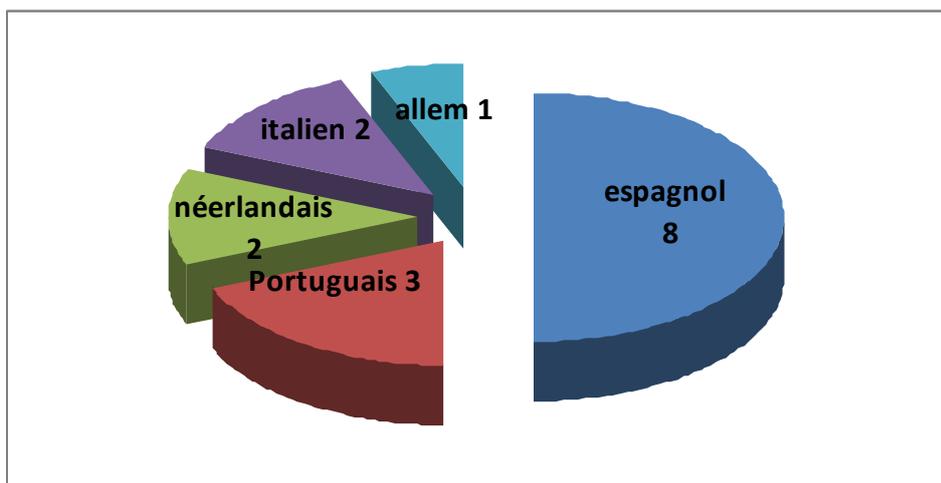
Pour les doctorats, les chiffres ont été récoltés sur les trois dernières années durant lesquelles 887 thèses ont été produites.

### **Les thèses par langues**



La réglementation ne régulant pas l'usage des langues dans les doctorats, le graphique ci-dessus montre comment la production de thèses à l'ULouvain est totalement dominée par l'anglais soit 64 % (566 thèses) contre 34% de thèses en français (305 thèses), les autres langues occupant une place infime de 2% (16 thèses) dont le détail se retrouve dans le graphique qui suit.

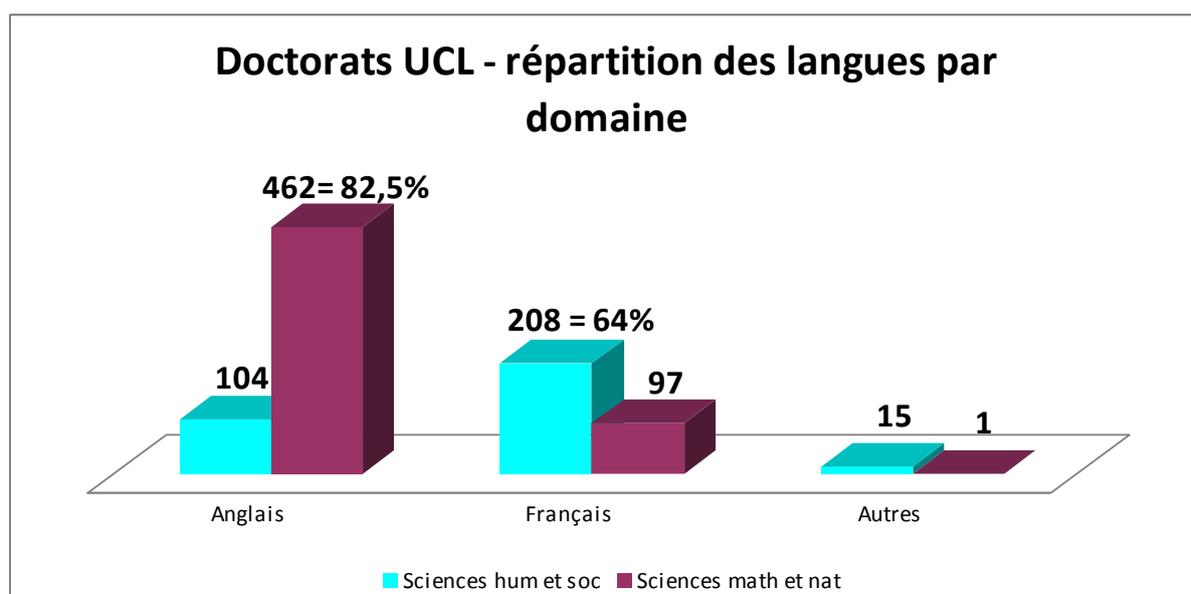
**Les 2% de thèses en langues autres que le français et l'anglais, réparties par langue, soit 16 thèses sur 887**



Bien que denrées rares, la majorité des thèses en langues étrangères hors anglais, sont des thèses rédigées en langues romanes, avec une préséance de l'espagnol (8 thèses) suivi par le portugais (3 thèses) et l'italien (2 thèses).

Enfin, comme pour les masters, il est frappant de constater que les deux langues nationales que sont le néerlandais et l'allemand en Belgique sont quasi inexistantes (2 thèses en néerlandais et 1 thèse en allemand).

### Répartition des langues par domaine



De ce graphique, nous retenons les éléments suivants :

- Une majorité, cette fois écrasante, de thèses en anglais en sciences mathématiques et naturelles, soit 82,5%, contre 31,8% dans les sciences humaines et sociales
- On conserve une bonne majorité de 64 % de thèses en français en sciences humaines et sociales.
- Les autres langues (principalement des langues romanes) sont également davantage utilisées dans les sciences humaines et sociales, comme dans le cas des masters. Elles sont quasi absentes en sciences mathématiques et naturelles (1 thèse en espagnol en sciences et technologies sur les 560 du domaine).

#### **2.4.4. Conclusions**

En conclusion, il y a lieu, tout d'abord, de s'interroger sur la motivation politique qui se fait jour en 2004 et s'intensifie en 2014, lorsque le gouvernement décide d'ouvrir le premier cycle aux langues étrangères. En effet, en 2014, la plus grande université francophone de Belgique n'a toujours pas fait usage de cette faculté et ne propose aucun cours en anglais dans le premier cycle. Il semble donc que la réglementation ne corresponde pas aux besoins et que l'importance de l'anglais soit surévaluée par les autorités pour le premier cycle.

Par ailleurs, l'ULouvain n'organisant en 2013-2014 que 10 % de ses masters en full english, on peut conclure que le français n'est pas « menacé » comme langue d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut cependant se méfier des chiffres officiels (masters dispensés en anglais avant la décision du gouvernement), et du système dérogatoire prévu par la réglementation et auquel les universités ont de plus en plus recours. Il pourrait rapidement faire basculer la tendance et menacer le français comme langue d'enseignement dans le supérieur en FWB.

En ce qui concerne les formations doctorales et les thèses, la réglementation ne place aucun rempart et affirme depuis 2004 son ouverture totale aux langues étrangères. Dans la pratique de l'ULouvain sur les trois dernières années, on observe d'ailleurs une large majorité de thèses en anglais (64 %), tous domaines scientifiques confondus, majorité qui devient carrément écrasante (83%) dans le domaine des sciences mathématiques et naturelles (suivant la classification EFNIL pour ELM 3). Le français domine cependant encore à 64% dans le domaine des sciences humaines et sociales. En ce qui concerne les doctorats, on peut donc affirmer que le français et les autres langues sont bel et bien menacés par l'anglais.

### **3. Conclusions**

En FWB, comme à la Commission européenne, on est face à des discours et réalités contradictoires.

L'anglicisation est présentée comme l'outil linguistique par excellence de la compétitivité. Dans l'enseignement supérieur, les programmes universitaires sont traités comme des « produits d'exportation », et les langues nationales sont considérées comme des obstacles à la mobilité étudiante. D'après l'union européenne, cette mobilité croît à vive allure : en 2003, le nombre d'étudiants Erasmus dépassait le million ; en 2010, il dépassait 2 millions, et d'ici 2020, l'objectif est de dépasser les 3 millions d'étudiants en Erasmus.

D'autre part, le 25 septembre 2012, la Commissaire européenne à l'éducation, à la culture, au multilinguisme et à la jeunesse, Madame Vassiliou, rappelait la priorité accordée à l'enseignement-apprentissage des langues dans le cadre du nouveau programme « Erasmus pour tous » proposé pour la période 2014-2020. Elle insistait sur l'importance de développer les compétences linguistiques et d'améliorer la compréhension interculturelle chez les Européens.

Une logique de marché se trouve donc face à une logique d'exception culturelle et de valorisation de la diversité.

Nos conclusions proposent quelques considérations qui pourraient inspirer des actions. Elles se déclinent autour de quatre objectifs principaux : interroger la qualité des savoirs et prévenir les risques cognitifs, analyser les besoins linguistiques sur le terrain, les confronter aux représentations, tirer le meilleur parti de la compétitivité.

### **Sensibiliser aux questions épistémologiques**

Quelles conséquences a le monolinguisme sur la qualité scientifique ? Quelle déperdition éventuelle pour la science ?

Voilà autant de questions absentes des débats politiques en FWB. Ceux-ci sont exclusivement animés par des enjeux de compétitivité et d'accessibilité, et quelquefois d'identité culturelle dans certains débats. Même absence de questionnement de fond d'ailleurs dans le chef des parents d'étudiants. Des articles parus dans la presse cet été en FWB témoignent de leur enthousiasme pour les cursus en anglais qui semble de plus en plus vécu comme une condition incontournable de réussite. Cependant aucune interrogation n'apparaît sur les conséquences de cette anglicisation sur la qualité de l'enseignement.

La question centrale du débat est celle des liens qui unissent la langue et la pensée, et donc la qualité des savoirs. D'un point de vue philosophique, ceci se traduit de la manière suivante :

*Y a-t-il une Raison, avec un grand R, qui peut se dire dans toutes les langues existantes et qui rend du coup ces langues équivalentes, ce qui justifierait parfaitement l'utilisation d'une lingua franca ?*

OU à l'inverse

*Est-ce que nos structures linguistiques conditionnent notre vision du monde, ce qui plaide en faveur du maintien de la pluralité des langues pour garantir la richesse et la qualité scientifique ?<sup>10</sup>*

La réponse pourrait être différente suivant les domaines scientifiques, comme le suggèrent les propositions de résolutions de l'EFNIL et l'enquête réalisée à l'ULouvain.

En effet, dans les langues d'enseignement et les doctorats, on voit que les sciences mathématiques et naturelles s'anglicisent plus rapidement.

Est-ce à dire que la pensée scientifique est plus « universelle » dans ces domaines et que la langue y est secondaire ? Ou est-ce simplement que le langage mathématique est très peu représentatif du monde, ce qui ne signifie pas qu'il relève aussi d'un système de représentations ? Une mathématique issue de la pensée chinoise ou polonaise serait sans aucun doute autre chose, mais on ne "risque" pas cette expérience, peut-être par suivisme et conformisme.

Pour certains intellectuels en tout cas, la question reste ouverte et le risque cognitif du monolinguisme n'épargne aucun domaine scientifique.

Cette interrogation en amène une autre : quels que soient les domaines scientifiques, quelle monoculture éventuelle est véhiculée par la langue unique, et qui tiendrait les disciplines éloignées d'autres apports culturels ? D'autres exemples existent, notamment dans le domaine de la sociolinguistique où le « pragmatisme »

---

<sup>10</sup> Ces questions sont admirablement posées par François Ost dans son ouvrage « Traduire, défense et illustration du multilinguisme », Fayard, 2009

anglo-saxon a occulté la critique épistémologique dans la sociolinguistique française<sup>11</sup>.

Voilà donc autant de questions de fond qui devraient être encore débattues et auxquelles les parties prenantes (politiques, étudiants, parents, voire professeurs) doivent être davantage sensibilisés.

### **Objectiver davantage les risques cognitifs par des études et mutualiser tous les résultats au sein de l'EFNIL**

Il pourrait s'agir, notamment, de

- Réaliser un état des lieux des compétences linguistiques des formateurs et des pertes estimées de potentiel

En FWB, il circule que l'anglais est souvent maltraité par les professeurs dans les cours. Un article du Monde, quotidien français, indiquait en juillet 2014<sup>12</sup> que l'anglais des professeurs aux Pays-Bas, pays pourtant particulièrement anglophone, était « approximatif » et que « les erreurs pullulaient », L'article citait en exemple des calques inexistants du néerlandais vers l'anglais, comme le verbe *onderbouwen* qui peut signifier *étayer*, transformé en *underbuild* : *How do you underbuild that ?*

Par ailleurs, il faut également souligner l'inconfort et la perte de potentiel pour les enseignants, même quand ils maîtrisent la langue étrangère. Jean-Marie Klinkenberg, professeur de linguistique à l'ULiège, lors d'une conversation récente, nous confiait qu'il estimait à 40 % la perte de potentiel lorsqu'il enseigne en espagnol.

Un état des lieux des compétences linguistiques et des pertes de potentiel des professeurs serait donc nécessaire.

- Objectiver davantage par des évaluations comparatives des performances des étudiants cursus en langue maternelle (LM)/cursus en anglais

D'après le même journal Le Monde, des études menées en Suède semblent montrer que l'étudiant porte plus d'attention à la compréhension littérale si le cours est donné en anglais plutôt qu'en suédois, ce qui émousse son esprit critique.

Une évaluation comparative des compétences des étudiants dans les cursus en LM et dans les cursus en anglais devrait être privilégiée. En FWB par exemple, il n'existe aucune recherche de ce type.

---

<sup>11</sup> Didier de Robillard, « Avons-nous les moyens de nous payer l'unilinguisme dans le domaine de la recherche ? L'exemple de la sociolinguistique », dans Français et Société 24 *L'implication des langues dans l'élaboration et la publication des recherches scientifiques*

<sup>12</sup> Vincent Doumayrou, *L'anglais règne dans les facultés bataves*

### **Analyser les flux réels de la mobilité étudiante**

L'analyse réelle des flux pourrait indiquer que l'anglicisation des cursus ne se justifie pas autant qu'on pourrait le penser.

D'après l'article du Monde déjà cité, on observe qu'en 2012, 38 % des étudiants étrangers au Pays-Bas sont allemands, un pays voisin pratiquant une langue voisine.

Pour l'Université de Maastricht en particulier, l'article indique que son taux de 47 % d'étudiants étrangers est issu de la mobilité interrégionale : l'Allemagne constitue les ¾ des effectifs étrangers, suivie par la Belgique et le Royaume-Uni. Un Journal télévisé de la RTBF (Radiotélévision Belge francophone) diffusé en septembre 2014 citait les chiffres suivants : 857 Belges étudiant à Maastricht en 2013 contre 582 en 2009.

Une récente thèse en FWB <sup>13</sup> révèle, quant à elle, que les pays les plus représentés à l'Université de Liège sont l'Espagne (34%), l'Italie (21 %) et la France (17%), des pays pratiquant la même langue ou des langues typologiquement voisines.

Un état des lieux général de cette mobilité qui montrerait le cas échéant qu'elle est plus interrégionale qu'européenne, pourrait plaider en faveur d'une valorisation de la diversité linguistique : valorisation des langues nationales et/ou des langues typologiquement ou géographiquement voisines.

A noter qu'un pays multilingue comme la Belgique peut se prévaloir, comme d'autres états multilingues, des compétences de nombre de ses citoyens en intercompréhension français-néerlandais. L'anglicisation massive des cursus fait fi de ces compétences qui sont amenées à régresser.

### **S'ouvrir à la compétitivité extra européenne**

Il est utile de rappeler que la compétitivité peut aussi se jouer au-delà des frontières européennes et qu'il s'agit d'une véritable opportunité, pour certaines langues du moins, comme les langues romanes.

L'ULouvain, par exemple, travaille l'attractivité de ses cursus en hispanophonie, et veut développer des actions vers l'Amérique du Sud pour aider au maintien du français. Les universités de langues romanes gagneraient à en faire autant, y compris vers les espaces lusophones. Le Brésil, par exemple, produit un nombre considérable de revues scientifiques en portugais<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> La thèse de Deborah Meunier intitulée « Les représentations linguistiques des étudiants Erasmus et la vision plurilingue européenne : norme, discours, apprentissages »

<sup>14</sup> François Grin, *Le débat sur les langues en quinze questions : arguments, faits et chiffres*, Observatoire Economie-Langues-Formation, Faculté de traduction et d'interprétation, Université de Genève, septembre 2014

Et que dire du potentiel attractif du français en Afrique, cependant boudé par les états francophones du nord pour des raisons économiques.

### **Sensibiliser à la perte de domaines**

Autre sujet d'inquiétude, celui de la «perte de domaines» des langues européennes, c'est-à-dire une situation où des langues ne pourraient plus exprimer certains concepts scientifiques. Cela s'accompagne d'une perte de prestige et de substance réduisant l'usage de la langue à la communication quotidienne et créant une diglossie où cohabitent des langues aux statuts sociaux inégaux.

A noter, par ailleurs, que cette perte de domaines va totalement à contresens des choix politiques des états francophones du nord qui, depuis 40 ans environ, mènent une politique très active dans le domaine terminologique pour offrir aux usagers un corpus de termes français dans les domaines de spécialité.

### **Interroger les connections entre l'université et le marché de l'emploi**

- Analyser les besoins linguistiques du marché de l'emploi

Les besoins linguistiques du marché de l'emploi ne sont pas nécessairement ceux de l'anglais. L'office de l'emploi en FWB indiquait en septembre 2014, par voie de presse, que les demandeurs d'emploi francophones recherchent des formations de néerlandais et d'allemand pour répondre aux besoins du marché, principalement à Bruxelles.

Une étude menée en 2006 par Laurence Mettewie et Luc Van Mensel<sup>15</sup> dans les entreprises bruxelloises corroborait ce déficit de bilinguisme français-néerlandais dans le chef des demandeurs d'emploi francophones, et ceci à tous les niveaux de compétences de l'entreprise.

Avec l'intensification des flux migratoires, par ailleurs, les langues de l'immigration ont aussi un rôle à jouer pour décrocher certains emplois, notamment dans le domaine social et le domaine des soins de santé.

Enfin, pour ce qui concerne les emplois dans le domaine marchand, il y a lieu de considérer l'importance des espaces linguistiques lusophones, russophones, sinophones, hindiphones (Pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) dont l'économie est par ailleurs en croissance fulgurante), hispanophones, etc.

L'international Herald Tribune du 23 mai 2013 rapporte que de brillants professionnels occidentaux ont de plus en plus de peine à se placer sur le marché du travail en

---

<sup>15</sup> Mettewie, L., Van Mensel, L. & D. Belang (2006). *Entreprises bruxelloises et langues*

*étrangères. Pratique et coût d'une main d'œuvre ne maîtrisant pas les langues étrangères.*

Extrême orient au motif qu'ils ne savent pas le mandarin. Par ailleurs, le patronat de la Confederation of British Industry constatait en 2011 que le monolinguisme des Britanniques leur interdit l'accès à de nombreux postes, même au UK.

- Analyser la nature des compétences requises en anglais pour l'employabilité

Si l'anglais est nécessaire dans certains secteurs, il y a tout lieu de s'interroger sur la nature des compétences requises dans cette langue sur le marché de l'emploi : compétence orale ou écrite ? active ou passive ? anglais de communication ou anglais académique ? anglais standard ou autre ?

Est-ce que l'université répond réellement à ces besoins-là et les compétences acquises en anglais dans les cursus renforcent – elles réellement l'employabilité des jeunes diplômés ?

Une analyse sérieuse de cet aspect s'imposerait également.

### **Modifier les représentations relatives à la surévaluation de l'anglais comme condition de réussite**

En FWB, l'anglais semble vécu par les étudiants et leurs parents comme LE passeport pour l'avenir et une condition incontournable de réussite. Cet été, la presse écrite en Fédération Wallonie-Bruxelles relayait dans différents articles l'engouement des parents d'étudiants pour les masters en anglais.

Ce rôle de l'anglais semble largement surévalué si l'on considère, comme au point précédent, le déficit des compétences plurilingues, hors anglais, des francophones sur le marché de l'emploi et les besoins linguistiques de ce marché. Tenant compte également des risques cognitifs liés au monolinguisme dans l'apprentissage évoqués ci-dessus (qualité des savoirs, compétences linguistiques des formateurs, compétences linguistiques des étudiants, etc.), une attention particulière devrait être portée à cette surévaluation du rôle de l'anglais comme condition de réussite dans le chef des familles.

### **Interroger les critères de classement internationaux dans le domaine académique**

A l'échelle mondiale, la compétitivité est renforcée par la volonté de gagner des places dans le classement international Academic Ranking of World Universities.

Sur base de 6 critères qui avantagent les pays anglophones: publications dans des revues scientifiques britanniques et américaines, valeur attribuée aux prix Nobel lié au système de recherche qui diffère, etc.

Il serait judicieux d'imaginer d'autres classements pour les universités francophones, hispanophones, etc.

## ANNEXE 3



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Service de la langue française

**Réponse à la consultation publique du CSA  
Diffusion et Promotion de la musique Wallonie-Bruxelles et de langue française  
(quotas)**

Le site du Parlement européen faisant la synthèse des dispositions légales applicables aux états membres, rappelle que, dans le cadre des défis et perspectives liées à l'internationalisation des marchés, la dimension internationale de la politique audiovisuelle couvre, entre autres domaines, celui de la promotion de la convention UNESCO sur la promotion de la diversité culturelle.

Tout en voulant respecter la liberté éditoriale, la politique des quotas mise en place dans le secteur audiovisuel répond à cette volonté de **lutter contre l'uniformisation et l'hégémonie linguistique et culturelle**. Les quotas constituent donc un premier contrepois à la logique exclusive des marchés.

Mais, s'ils luttent contre l'uniformisation, les quotas participent-ils à une véritable « promotion de la diversité culturelle » ? Plutôt timidement si l'on en croit les radiodiffuseurs qui disent souffrir d'une carence de diversité musicale en français, bien que les quotas soient installés depuis de nombreuses années ; En réponse à cette assertion, on notera cependant que la notion de quotas (et la nécessité de légiférer en les imposant) parle d'elle-même : elle ne s'impose qu'à partir du moment où l'offre n'inonde pas le marché. Les quotas semblent donc renvoyer par essence à un vivier insuffisant pour répondre aux besoins de diversité.

Cependant, rompre avec la langue unique et la culture unique à travers la fixation de quotas en français, c'est faire un premier pas vers la « grande » diversité, celle d'autres espaces linguistiques et culturels (ex : hispanophonie, lusophonie notamment) qui occupent également trop peu de place dans notre diffusion musicale. Celle-ci constitue bel et bien l'objectif ultime à atteindre et qui fera la part belle aux richesses que recèle toute langue et toute culture. Telle la biodiversité des

espèces, il faut tendre vers un écosystème linguistique et culturel dont la survie est précisément fonction de cette diversité.

L'hégémonie d'une langue vient, on le sait, de la capacité d'innovation et de la productivité de ses locuteurs, et non de la langue elle-même : aucune langue ne porte, en effet, en soi des caractéristiques de clarté, de beauté qui la rende plus éligible. A l'inverse, à aucune langue il n'est donc interdit de prendre sa place dans la production scientifique, économique, ou culturelle et artistique. C'est donc à la créativité des locuteurs, non anglophones<sup>16</sup>, qu'on en appelle également pour lutter contre la langue unique et la culture unique.

Et toute politique de diffusion culturelle est, bien évidemment, centrale, certes pour faire rayonner des artistes et des œuvres, mais également pour montrer que les langues recèlent toutes un potentiel créatif, et pour stimuler cette créativité : il s'agit de faire connaître et entendre des musiques en français et dans d'autres langues pour encourager l'écriture et la composition dans ces langues.

Pour toutes ces raisons, le Service de la langue française rejoint la réponse à la consultation publique fournie par le Conseil de la langue française et de la politique linguistique et souhaite réaffirmer et ajouter les éléments suivants:

- L'importance du maintien des quotas en français ;
- L'importance de promouvoir l'offre proposée par d'autres espaces linguistiques que les espaces exclusivement francophones et anglophones, voire de les valoriser de manière chiffrée ; Une dérogation aux quotas français pourrait, d'ailleurs, être justifiée par une diffusion compensatoire dans d'autres langues (hors anglais) ;
- La nécessité d'une diffusion des quotas à des heures d'écoute significatives ;
- L'importance de stimuler la créativité
  - En programmant des artistes francophones récents;
  - En préconisant un système raisonné de haute rotation des titres sur un période donnée (cad sans rompre avec le principe de promotion de la

---

<sup>16</sup> Si l'anglais et les anglophones sont cités à plusieurs reprises dans ce texte, il est important de préciser que ce n'est pas la langue anglaise et la culture anglo-saxonne qui sont visées par ce propos, mais bien le principe de la langue unique et de la culture unique.

diversité), afin de permettre tant d'installer ces œuvres et ces artistes, que de permettre aux auditeurs de se les approprier correctement ;

- Le rôle central d'une politique de diffusion musicale qui soumet TOUS les acteurs à des obligations de visibilité de titres et d'artistes représentatifs de la diversité : radiodiffuseurs, mais également plateformes numériques dont on connaît le rôle croissant dans les pratiques de consommation musicale ;
- La nécessité d'engager en première ligne la responsabilité des radios publiques ;
- Considérant le bilan positif des radios privées en matière de promotion de la diversité et les moyens insuffisants dont elles disposent pour vérifier le respect des quotas, la nécessité d'être plus souple avec celles-ci, sans toutefois les soustraire complètement aux objectifs de promotion de la diversité linguistique et culturelle. Ces objectifs pourraient notamment être rencontrés à travers la production d'émissions relatives à la langue française et aux autres langues. A ce titre, l'opportunité de la Semaine internationale de la langue française (déclinée en FWB sous le label « La langue française en fête »<sup>17</sup>) et de la Journée internationale de la francophonie (20 mars), notamment, devrait être saisie pour programmer des émissions. A l'instar de la France, une journée de la langue française dans les médias audiovisuels pourrait être mise en place en FWB<sup>18</sup>.

Contact : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Service de la langue française, Nathalie Marchal, directrice : [nathalie.marchal@cfwb.be](mailto:nathalie.marchal@cfwb.be) ; 02/413.22.18

---

<sup>17</sup> Cette campagne annuelle de sensibilisation à la langue française a pour objectif de valoriser le potentiel créatif de notre langue, la capacité du français à dire la modernité, la richesse des variétés du français dans l'espace francophone qui sont autant de signes de sa vitalité. Elle a aussi pour objectif de rappeler que la langue n'est pas un sanctuaire réservé aux grammairiens, mais cet outil vivant dont l'utilisateur est le véritable créateur ! C'est lui en effet qui la fait évoluer pour répondre aux besoins d'un monde en constante mutation.

<sup>18</sup> Cette participation pourrait prendre forme à travers la programmation, par exemple, de chroniques linguistiques, d'un plan « langues » et de l'apprentissage des langues par les chansons, de jeux et de concours sur la langue et sur la découverte des variétés du français et/ou de ses accents dans le monde, d'émissions mettant en avant des enjeux comme la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres, l'intégration par la langue, la langue comme outil de cohésion sociale, la protection linguistique du consommateur, l'anglicisation des masters, l'enseignement des langues en immersion, l'apprentissage précoce des langues, l'utilité de l'intercompréhension entre langues voisines et de ses techniques spécifiques d'apprentissage, etc.

ANNEXE 4  
PDF Joint